Image not found or type unknown

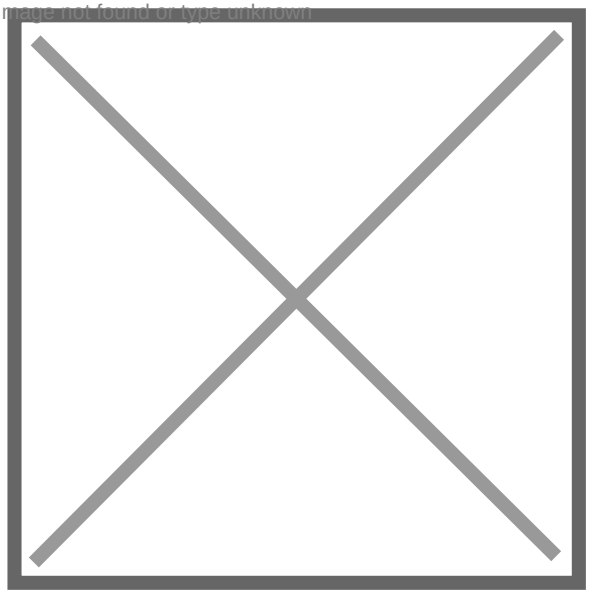

Droit de visitedans un centre mediatisee

Par **juste**, le **07/01/2016** à **11:02**

Bonjour.
Jai une fille de5 ans donc le papa n a aucune autoritee parental vis a vie d elle.Il a seulement deux droits de visites par mois.
Avant j ai vecu en Bourgogne donc le jugement etait faitla bas et papahabiutes sur Paris.
Donc il y a un an je suis demenagee sur Paris.La responsable du centre nous a dit que ce n est pas nessecaire de resessir le juge pour mettre en ordre les droits de visite.. Elle nous a dit que on poura le faire l'amiable en nous donnant les coordonees du Centre Mediatisee sur Paris.Actuelement le droit ? visit se passe dans ce centre.
Mais le probleme que j 'habite une heure et demi de Paris,donc il me faut 3h de route pour faire aller retour.
En plus le centre a augementee les heures de visite.Dans mon gujement le visit dure 2 h mais le centre a modifier pour 3 heure.
Donc j'ai enfin trouvee un centre pas loin de chez moi...et donc j ai annoncee ce la au centre de Paris mais j avais l'impression que la responsable du centre ne voulait pas que je parts de chez eux.
Donc je voudrais savoir que dois je faire dans ce cas la?
En vous remerciant par avance de votre reponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés